

## DELIBERATION N° 02 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU GRAND NANCY

Rapporteur : Mme RAVON

La loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité (article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une obligation formelle de rendre compte de leur activité aux communes membres chaque année.

Ainsi, suite à l'élaboration et à la réception du rapport d'activité 2015 du Grand Nancy, celui-ci vous est aujourd'hui communiqué.

Ce rapport comporte plusieurs thèmes :

- Services Urbains,
- Territoire,
- Attractivité,
- Gouvernance,
- Ressources,
- Finances.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

### Intervention de Madame Claude LOMBARD (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

*Concernant ce rapport d'activité 2015 du Grand Nancy, nous aimerions revenir sur la question, toujours très sensible, des mobilités.*

*En effet nous nous interrogeons sur la fiabilité des informations relatives aux locations de vélos (p 29). Le chiffre fourni quant au nombre de contrats souscrits dans le cadre du service VéloStan'boutic (en l'occurrence 2595), concerne bien l'année 2014 et fait effectivement apparaître une hausse de 123% par rapport à 2013. Mais dans le rapport d'activité 2015, ce sont les données relatives à 2015 que le lecteur attend ! Or il se trouve qu'au cours de cette année-là seuls 1789 contrats ont été conclus, soit une baisse de 31%.*

*Autre information problématique : le nombre de visiteurs accueillis par la Maison du Vélo. La phrase qui le concerne est apparemment un copier-coller de l'année précédente, seule l'année de référence ayant été changée : 2015 pour 2014. La remarque vaut aussi pour les "journées-vélos de location" : le chiffre de 322 734 est très exactement celui de 2014, alors que celui de 2015 est très largement inférieur... Nous vous faisons grâce d'autres observations possibles. Disons que pour un rapport d'activité cela ne fait pas très sérieux. Cela dit l'essentiel est de constater, comme en témoigne la Communication n° 19 du dernier Conseil Métropolitain, que la fréquentation est globalement en baisse, et de s'interroger sur les raisons de cette évolution probablement liée - mais peut-être pas uniquement - à la hausse des tarifs.*

*Quelques mots maintenant sur le réseau Stan dans le but de préciser ce qui est dit dans ce rapport. Pour répondre aux attentes de qualité de service des usagers 14 critères ont été contractuellement définis entre le Grand Nancy et le délégataire VEOLIA-Transdev. En 2015, cinq d'entre eux n'ont pas été remplis comme le rappelle la Communication que j'ai mentionnée précédemment. Sont considérés comme problématiques, ou même comme en dessous du seuil d'acceptabilité, la fiabilité des bus et leur ponctualité, la fiabilité des tramways, le taux de fraude - qui baisse à 12,01% mais est encore loin de l'objectif des 8,5% -, ainsi que la prise en charge des personnes à mobilité réduite, hors Handistan évidemment.*

*Si l'augmentation de fréquentation est un indice encourageant, il reste à obtenir du délégataire Transdev qu'il fasse des efforts sur les points qui viennent d'être évoqués, mais il importe aussi de prendre en compte les plaintes ou les suggestions des usagers concernant notamment la question des fréquences, les difficultés rencontrées par les étudiants lors des vacances scolaires ou le manque de lignes permettant d'aller d'une commune périphérique à l'autre sans passer par le centre-ville.*

Réponse de Madame RAVON :

Je n'ai pas vérifié les chiffres par rapport à 2014. Je le ferai et vous donnerai les réponses au prochain conseil municipal.

Réponse de Monsieur le Maire :

Concernant les chiffres que vous avez donné, ils seront vérifiés et s'il y a erreur, je ne manquerai pas de le faire remonter et de signaler que c'est vous qui l'avez remarqué. Vous pouvez compter sur moi. Nous comparerons avec la délibération prise au dernier conseil.

Concernant les mobilités, le réseau Stan avait un taux de fraude important. Nous sommes montés jusqu'à 17%. Les mesures prises à partir de 2014 ont permis de faire baisser ce taux de 4% (12,1 en novembre 2015, dernier comptage), et cela continue mais ce n'est pas encore totalement satisfaisant. L'objectif fixé est d'arriver à 10 % et nous ferons tout pour l'atteindre. Il faut mettre constamment des contrôleurs, ce qui n'est pas toujours évident à gérer.

De plus, quand des personnes prennent le tram par exemple, elles ne badgent pas forcément, et ce n'est pas pour autant des fraudeurs. En effet, il est possible de badger sur les quais et un ticket est valable une heure. On peut constater qu'il y a une légère amélioration.

En ce qui concerne la fiabilité des bus, 19 viennent d'être achetés, ce qui est un investissement important. Les plus anciens devraient être remplacés. Des pannes persistent toujours et perturbent les transports, amenant des décalages dans les horaires.

En principe, ceux-ci sont respectés au départ de la ligne, mais la circulation difficile dans certaines rues, notamment à cause des travaux, entraînent des retards.

Pour se rendre au centre-ville de Nancy, les Ludréens peuvent et devraient utiliser le train. En effet, le trajet dure 11 minutes et c'est le même tarif que le bus. Les travaux de la voie ferrée sont terminés. Deux trains supplémentaires ont été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Seul le 1<sup>er</sup> train du matin a été supprimé car il était trop peu fréquenté. Il a été légèrement reporté. La SNCF et la région regardent de très près la fréquentation des trains pour ajuster au mieux leur cadencement. 20 millions de travaux ont été investis sur cette ligne (16 millions de la SNCF, 2,5 millions de la région, 1 million de l'Etat et 500 000 € du Grand Nancy). Certaines communes traversées n'ont pas voulu y participer et c'est regrettable.

Je regrette également, comme vous, les problèmes de fiabilité et les non respects des horaires, lié essentiellement à la mauvaise circulation, notamment en fin de journée.

Je vous remercie pour vos remarques.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la communication du rapport d'activité 2015 présenté par le Grand Nancy.